

**Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la
délibération n°DEL028-20 du 27 mai 2020**

présentées au conseil municipal du 13 décembre 2021

☞ **Décision n°DEC011-21**

Désignation d'un cabinet d'avocat pour défendre les intérêts de la commune devant le tribunal correctionnel de Grenoble dans le cadre d'une procédure d'infraction au code de l'urbanisme constatée par procès verbal dressé à l'encontre de Monsieur ALZINGRE Arnaud.

Le cabinet Cabinet d'Avocats FESSLER, JORQUERA & Associés et plus particulièrement Maître Michel FESSLER, Avocat, situé 2 Square Roger Genin – 38000 GRENOBLE, a été retenu.